

**Consultation électronique du
Conseil d'administration n°24
séance du 12 et 13 mai 2025**



Délibération n° 2025-05.05 relative à l'adhésion de l'École de l'air et de l'espace à de nouvelles associations, ainsi qu'à l'attribution par l'École de l'air et de l'espace de nouvelles subventions

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-131,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 175 à 177),

Vu la délibération n° 2025-03.02 du Conseil d'administration du 10 mars 2025 relative à la mise à jour, pour 2025, de la liste des associations auxquelles l'École de l'air et de l'espace adhère, ou acquitte une prestation, ou alloue une subvention,

Considérant qu'il y a lieu d'acter sur 2025 de nouvelles adhésions et les cotisations afférentes, un ajustement de cotisation votée au Conseil d'administration du 10 mars 2025, ainsi que le versement de nouvelles subventions.

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, valide les nouvelles adhésions et cotisations suivantes, ainsi qu'un ajustement de cotisation, comme suit :

Adhésions nouvelles	Cotisations nouvelles
Association « Les chemins de la liberté »	100 €
Association « Aéroclub Pierre-Georges Latécoère »	300 €
	Ajustement de Cotisation
Association nationale recherche technologie	2 100 €
ANCIEN TOTAL 2025	32 905 €
NOUVEAU TOTAL 2025	34 134 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, valide l'attribution de nouvelles subventions, comme suit:

Associations	Subventions nouvelles
Section aéronautique et spatiale (SAS) du CSA	30 000 €
Raid Latécoère	1 000 €
ANCIEN TOTAL 2025	20 500 €
NOUVEAU TOTAL 2025	51 500 €

Article 3 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 20 voix
Pour avec observation : 1 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Non exprimé : 3 voix

**Le Président du Conseil d'administration,
GAA (2S) Jean-François FERLET**